

Burundi : profondes appréhensions au sujet d'une nouvelle loi sur la presse

PANA, 27 octobre 2016 - Projet de révision de la loi sur la presse au Burundi dans un contexte des libertés surveillées Bujumbura, Burundi - Le Conseil national de la communication (Cnc, organe public de régulation des médias) a enclenché, ces derniers jours, des consultations sur une troisième révision de la loi régissant la presse, au cours de ces dix dernières années marquées par des restrictions sur les libertés publiques au Burundi. Selon une explication du président du Cnc, Ramadhani Karenga, l'actuelle loi sur la presse est notamment lacunaire au niveau de la carte de presse uniforme que cet organe de régulation compte imposer à tous les professionnels des médias.

Des appréhensions ne manquent cependant pas du côté des professionnels des médias sur le moment choisi pour penser à une nouvelle révision de la loi sur la presse au Burundi. La famille des journalistes, surtout indépendants, est en désaccord avec plus de 100 d'entre eux en exil à l'étranger, certains accusés d'avoir roulé pour les putschistes au plus fort de la crise électorale de 2015. L'Union burundaise des journalistes (Ubj, syndicat) et principal interlocuteur supposé du Cnc sur le projet de révision de la loi sur la presse a été suspendue de ses activités la semaine dernière par une ordonnance du ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique. Dans un passé encore récent, le principal syndicat des journalistes s'était illustré par une plainte auprès de la Cour de justice de la Communauté d'Afrique de l'Est (Cae) contre la promulgation de l'actuelle loi sur la presse jugée « libéricide ».

À ce moment, la Cour constitutionnelle burundaise, saisie en première instance, s'était hâtée de rouvrir le dossier et de donner raison à l'Ubj sur un certain nombre de dispositions jugées contraires à la liberté de la presse. Sur le papier, a notamment obtenu gain de cause en ce qui concerne la protection des sources et celle de voute du tiers qui n'était garantie en cas d'informations susceptibles de troubler la « sécurité nationale, l'ordre public ou le secret de la défense ». Dans les faits, les cas de journalistes poursuivis pour atteinte à la sécurité et la réputation intérieures de l'Etat tenus de révéler les sources d'information restent fréquents au Burundi.